

Doyen d'âge : M. Roland Gisler
Présidence : M. Patrick Blanc, Président nouvellement élu

Présences : 42/42 membres du Conseil général
9/9 membres du Conseil communal
(selon liste de présences annexée au PV)

Invitée : Mme Lise-Marie Graden, Préfète de la Sarine

Secrétariat : Mme Priska Thoutberger, secrétaire communale
Mme Anne-Françoise Renevey, secrétaire communale adjointe, tenue du PV

1. Accueil

A 19h, Mme la Préfète Lise-Marie Graden ouvre la séance. Elle remercie et félicite les membres du Conseil général pour leur présence et pour leur engagement au service de la chose publique.

2. Assermentation des Conseillers généraux par Mme la Préfète

Avant de passer à l'assermentation, Mme la Préfète donne lecture des formules de serment selon l'art. 29a de la Loi sur les communes (LCo), selon les convictions de chacun :

« Je jure d'observer fidèlement la Constitution et les lois, de respecter les droits des citoyens et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge, aussi vrai que je veux que Dieu m'assiste. »

« Je promets sur mon honneur et ma conscience d'observer fidèlement la Constitution et les lois, de respecter les droits des citoyens et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge. »

Elle poursuit en appelant chaque Conseiller-ère général-e par son nom et, tour à tour, chacun jure ou promet.

3. Ouverture de la séance constitutive – discours inaugural du Doyen d'âge

A 19h15, M. Roland Gisler Doyen d'âge, ouvre la séance constitutive.

« Madame la Préfète,
Mesdames, Messieurs les Membres du Conseil général,
Mesdames, Messieurs,

Je vous souhaite la bienvenue dans la salle de l'Auberge de la Gare pour cette première séance du Conseil Général de Grolley-Ponthaux. C'est en tant que doyen des élus au Conseil Général que je me tiens devant vous pour cette séance constitutive qui, je le rappelle, était précédée par la cérémonie d'assermentation par Mme la Préfète. Conformément à la loi sur les communes, vous avez été convoqués par courrier personnel, au moyen d'un tout-ménage et par affichage au pilier public. Avant de suivre l'ordre du jour qui est en partie afficher derrière moi et dont vous avez pris connaissance,

avez-vous des remarques à ce sujet. Si ce n'est pas le cas, celui-ci est par conséquent accepté. Je vous remercie et je passe au point 3 de l'ordre du jour, ouverture de la séance constitutive, discours inaugural du Doyen d'âge. »

M. Roland Gisler poursuit avec son discours.

Discours inaugural

*« Madame la Préfète, Monsieur le Syndic,
Madame et Messieurs les Conseillers communaux,
Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, Mesdames, Messieurs,*

Il y a presque 4 ans, en tant que Doyen d'âge, j'avais l'honneur de présider la première séance constitutive du Conseil général de la commune de Grolley. Me revoilà aujourd'hui à la même place pour à nouveau présider la séance constitutive de la nouvelle commune fusionnée Grolley-Ponthaux !

A l'époque, la fusion du Grand Fribourg ne s'est pas faite, nous ne saurons malheureusement jamais si c'est un bien ou un mal, mais ce sont les citoyens qui ont décidé... Je reste d'avis que seules les grandes fusions ont réellement un avenir ! Dans le futur on pourra toujours regarder du côté sud s'il y a une opportunité...

Le conseil communal a lui regardé vers l'ouest et mis sur pied le processus de fusion avec notre voisine. La votation du 3 mars 2024 a cette fois largement plébiscité cette union, la commune de Grolley avec 684 oui et 228 non et la commune de Ponthaux avec 375 oui et 46 non ont accepté cette fusion !

À la suite de cette votation, la commune de Ponthaux a élu 12 conseillers généraux qui rejoignent ce soir le conseil général de la nouvelle commune. Bienvenue à vous toutes et tous.

Un grand MERCI pour votre disponibilité, pour votre engagement, pour le temps et le savoir que vous allez mettre à disposition de la collectivité. Je profite également de remercier les Conseillers de Grolley pour le travail accompli.

Ce nouveau groupe de 12 personnes en fonction des alliances, des idées ou d'autres motivations, va pouvoir modifier la majorité au sein du Conseil général. Ce groupe va également amener d'autres sujets liés à leur territoire, leurs bâtiments, leurs routes, etc...

Cette fusion nous pousse aussi à repenser le futur, voulons nous garder deux auberges communales, deux écoles, trois salles communales, trois terrains de foot, etc... Tout ceci a un coût élevé, des choix devront être faits car, ça ne sera pas possible de tout garder.

Durant cette fin de législature, nous devons prendre des décisions très importantes, et ça va commencer directement ce soir avec la votation pour le crédit d'étude de l'agrandissement de l'école, il faudra également modifier le RCGG et commencer le recrutement des Conseillers pour la prochaine législature.

Après 4 ans, le Conseil général a trouvé sa vitesse de croisière et chaque Conseiller a compris le fonctionnement pas toujours simple des assemblées... Lors des interventions, nous avons toujours gardé un esprit constructif, courtois et fair-play. J'espère que les débats continueront d'être harmonieux durant cette fin de législature. Malgré les opinions différentes qui sont légitimes dans toute démocratie, celles qui sont positives et constructives contribuent à faire avancer les idées et les projets.

Je me réjouis de travailler avec vous toutes et vous tous, pour cette dernière année. Mais le temps sera court pour faire connaissance avec les nouveaux conseillers.

Pour terminer, à vous tous, membres du nouveau Conseil communal, membres du nouveau Conseil général, je souhaite une période riche en apprentissage, en collaboration et en satisfaction. »

4. Désignation des 4 scrutateurs par le Doyen d'âge

M. Roland Gisler demande aux 4 scrutateurs provisoires de prendre place à la table à l'avant. Il s'agit de :

- Gwendal Gaillard (Grolley tou-te-s)
- Henry Julmy (Ponthaux)
- Ludovic Ritz (Pro Grolley)
- Chantal Savary (Ensemble pour Grolley)

Le Bureau provisoire est ainsi constitué. Nous passons au point 5 : Election de la ou du Président-e du Conseil général 2025.

5. Election de la ou du Président-e du Conseil général pour la période 2025

En préambule, il est rappelé que l'article 46 de la loi sur les communes ainsi que les articles 9 et suivants du règlement d'exécution de la loi sur les communes définissent les règles pour les élections.

Les articles de la loi et du règlement ne sont pas lus, seuls les éléments importants sont communiqués, à savoir :

- ✓ les élections ont lieu au scrutin de liste à la majorité absolue au premier tour et à la majorité relative au deuxième tour
- ✓ les candidatures peuvent être proposées jusqu'au moment de l'élection
- ✓ lorsqu'un scrutin de liste est organisé, seules les personnes dont la candidature a été annoncée sont éligibles
- ✓ si le nombre de candidats est égal ou inférieur au nombre de sièges à pourvoir, tous les candidats sont élus tacitement, sauf si une demande d'organisation de scrutin est déposée par un cinquième des membres présents

Lors de la séance préparatoire de la séance constitutive du Conseil général, les représentants de tous les groupes se sont mis d'accord sur la représentation des groupes à la présidence, vice-présidence et quasi toutes les commissions. Pour la présidence durant 12 mois, le groupe Pro Grolley a proposé la candidature du M. Patrick Blanc.

M. Roland Gisler demande s'il y a d'autres propositions et si quelqu'un souhaite s'exprimer.

Personne ne s'étant annoncé et la parole n'étant pas demandée, le nombre de candidat est égal au nombre de poste à pourvoir. Selon l'article 46 LCo al. 1bis, **le candidat M. Patrick Blanc est élu tacitement.**

6. Election de la ou du vice-Président-e du Conseil général pour la période 2025

Une nouvelle fois, les représentants de tous les groupes se sont mis d'accord et pour la vice-présidence durant 12 mois, le groupe Ensemble pour Grolley propose la candidature du M. Roland Gisler.

M. Roland Gisler demande s'il y a d'autres propositions et si quelqu'un souhaite s'exprimer.

Personne ne s'étant annoncé et la parole n'étant pas demandée, le nombre de candidat étant égal au nombre de poste à pourvoir, **M. Roland Gisler est proclamé élu sans scrutin.**

7. Scrutatrices/scrutateurs et scrutatrices/scrutateurs suppléant-e-s

7.1 Détermination du nombre de scrutatrices/scrutateurs et scrutatrices/scrutateurs suppléant-es pour la législature

Le point 7.1 concerne la détermination du nombre de scrutatrices et scrutateurs ainsi que de leurs suppléant-e-s. Les représentants des groupes proposent 4 scrutatrices/scrutateurs et 4 suppléant-e-s, soit un représentant par groupe.

M. Roland Gisler demande s'il y a d'autres propositions, comme ce n'est pas le cas, il propose de passer au vote. Préalablement il demande si quelqu'un souhaite prendre la parole.

La parole n'étant pas demandée, nous passons au vote. Celles et ceux qui approuvent de fixer le nombre de scrutatrices/scrutateurs et de scrutatrices/scrutateurs suppléant-e-s à 4 sont appelés à voter à main levée :

Acceptent	42	Refuse	0	S'abstient	0
-----------	----	--------	---	------------	---

La proposition de fixer le nombre de scrutatrices/scrutateurs et de scrutatrices/scrutateurs suppléant-e-s à 4, est acceptée à l'unanimité.

7.2 Election des scrutatrices/scrutateurs pour la législature

Toujours à la suite de la séance préparatoire, les groupes proposent les candidats suivants :

- Ludovic Ritz (Pro Grolley)
- Gwendal Gaillard (Grolley pour tou.te.s)
- Chantal Savary (Ensemble pour Grolley)
- Christophe Domon (Ponthaux)

M. Roland Gisler demande s'il y a d'autres propositions ; comme ce n'est pas le cas, et personne ne s'étant annoncé, le nombre de candidats est égal au nombre de postes à repourvoir. Il propose de passer au vote et demande si un membre du Conseil général souhaite s'exprimer, la parole n'étant pas demandée, **les scrutateurs sont élus sans scrutin.**

7.3 Election des scrutatrices/scrutateurs suppléant-e-s pour la législature

Pour les scrutatrices/scrutateurs suppléants. La proposition est la suivante :

- Valentine Mottas (Grolley pour tou.te.s)
- Marc Brülhart (Ensemble pour Grolley)
- Pierre Schuwey (Pro Grolley)
- Fabien Marchon (Ponthaux)

M. Roland Gisler demande s'il y a d'autres propositions ; comme ce n'est pas le cas, et personne ne s'étant annoncé, le nombre de candidats est égal au nombre de postes à repourvoir. Il propose de passer au vote et demande si un membre du Conseil général souhaite s'exprimer, la parole n'étant pas demandée, **les scrutateurs suppléants sont élus sans scrutin.**

M. Roland Gisler passe la parole au Président élu, M. Patrick Blanc.

8. Allocution de la Présidente élue ou du Président élu

M. Patrick Blanc, Président élu prend la parole.

*« Chers Membres du Conseil communal,
Chers membres du Conseil général,
Chers habitants de Ponthaux et de Grolley, Mesdames, Messieurs,*

C'est avec une immense émotion et un profond honneur que je me tiens devant vous aujourd'hui en tant que Président du Conseil général de notre nouvelle commune, née de la fusion entre Ponthaux et Grolley.

Je tiens avant tout à vous remercier pour la confiance que vous m'accordez. Je m'engage à l'honorer durant mon mandat.

Avant de poursuivre, permettez-moi de remercier M. Roland Gisler pour la séance de constitution et Mme Valentine Mottas, présidente du dernier Conseil général de Grolley.

Aujourd'hui, une nouvelle page de notre histoire s'écrit. La fusion entre Ponthaux et Grolley représente bien plus qu'une simple union administrative. Elle symbolise l'aboutissement de nombreuses années de collaboration et de solidarité entre nos deux villages. Que ce soit dans le domaine des pompiers, de l'approvisionnement en eau potable, de l'épuration ou de nombreux autres projets, nous avons déjà démontré que, lorsque nous unissons nos forces, nous sommes capables de réaliser de grandes choses.

Cependant, cette fusion constitue également un défi : celui de construire une identité commune, tout en respectant les particularités et l'histoire propres à chacun. Il ne s'agit pas d'effacer nos différences, mais de les valoriser, de les transformer en une richesse qui sera la force et la singularité de notre nouvelle commune.

Pour cela, je vous invite à un véritable exercice collectif : celui de la cohésion. Cette cohésion se construira à travers des rencontres, des projets communs et des dialogues ouverts et constructifs.

En tant que Président, mon rôle sera de vous écouter, de vous rassembler pour faire de cette fusion une réussite qui profite à tous.

Je tiens également à souligner que ce projet de commune n'appartient pas uniquement aux Conseils communaux. Il appartient avant tout aux citoyens de Ponthaux et de Grolley, à nos sociétés locales et à nos entreprises, qui sont le cœur battant de nos villages.

Ensemble, nous devons définir les priorités, imaginer notre avenir et bâtir une commune où il fait bon vivre pour chacun.

Dans les mois à venir, nous aurons de nombreuses opportunités pour renforcer cette cohésion : à travers les fêtes communales, le projet d'agrandissement de l'école, l'extension des infrastructures pour l'approvisionnement en eau, et bien d'autres initiatives. Ces moments seront précieux et essentiels pour apprendre à mieux nous connaître et tisser des liens solides entre les habitants de notre commune fusionnée.

Je suis convaincu que l'avenir de notre nouvelle commune, Grolley-Ponthaux, est prometteur. Ensemble, nous avons toutes les clés pour réussir : une population dynamique et engagée, un esprit de cohésion et surtout cette capacité, déjà prouvée, à travailler main dans la main pour le bien commun.

En conclusion, je tiens à remercier chaleureusement chacun d'entre vous pour votre implication et votre enthousiasme à faire vivre cette fusion. Continuons à avancer ensemble, animés par un esprit de fraternité, de respect et d'ambition partagée.

Vive Grolley-Ponthaux, vive notre nouvelle commune !

Merci. »

9. Commissions

Le Conseil général doit élire pour la période 2025-2026 :

- a. Les membres de la commission financière
- b. Les membres de la commission des naturalisations
- c. La majorité des membres de la commission d'aménagement

Les membres des commissions sont élus sur proposition des groupes à la suite de la séance préparatoire.

9.1 Commission financière

Jusqu'à présent, la commission financière a fonctionné avec 5 membres. À la suite de la fusion avec Ponthaux, il convient de compléter cette commission afin d'assurer une représentation adéquate de Ponthaux. Avant l'élection nous devons déterminer le nombre de membres, pour ce faire nous passons au point 9.1.1.

9.1.1 Détermination du nombre de membres

Lors de la séance préparatoire, les groupes ont décidé de proposer d'attribuer deux sièges aux représentants de Ponthaux et de reconduire le mandat des membres de la commission de Grolley.

M. Patrick Blanc demande s'il y a d'autres propositions et si quelqu'un souhaite s'exprimer.

La parole n'étant pas demandée, nous passons au vote. Celles et ceux qui approuvent de fixer le nombre de membres à 7 pour la commission financière, sont appelés à voter à main levée :

Acceptent	42	Refuse	0	S'abstient	0
-----------	----	--------	---	------------	---

La détermination du nombre de 7 membres pour la commission financière est approuvée à l'unanimité.

9.1.2 Election des membres

Les groupes se sont concertés et proposent les candidats suivants :

- Clément Daniel (Ponthaux)
- Corminboeuf Marlyse (Ensemble pour Grolley)
- Gaillard Gwendal (Grolley pour tou.te.s)
- Nein Claude-Michel (Pro Grolley)
- Robyr-Cuennet Nathalie (Pro Grolley)
- Sciboz Hubert (Pro Grolley)
- Salzman René (Ponthaux)

M. Patrick Blanc demande s'il y a d'autres propositions et si quelqu'un souhaite s'exprimer.

Personne ne s'étant annoncé et la parole n'étant pas demandée, le nombre de candidats étant égal au nombre de postes à repourvoir, **les candidats sont proclamés élus sans scrutin.**

Le Président les félicite et demande que les élus soient applaudis.

9.2 Commission de naturalisation

Jusqu'à ce jour, la commission de naturalisation a fonctionné avec 7 membres, dont un représentant du Conseil communal.

9.2.1 Détermination du nombre de membres

Tout comme pour la commission précédente, les groupes se sont mis d'accord pour proposer un membre supplémentaire, représentant du groupe Ponthaux.

M. Patrick Blanc demande s'il y a d'autres propositions et si quelqu'un souhaite s'exprimer.

La parole n'étant pas demandée, nous passons au vote. Celles et ceux qui approuvent de fixer le nombre de membres à 8 pour la commission de naturalisation, sont appelés à voter à main levée :

Acceptent	42	Refuse	0	S'abstient	0
-----------	----	--------	---	------------	---

La détermination du nombre de 8 membres pour la commission de naturalisation est approuvée à l'unanimité.

9.2.2 Election des membres

Les groupes s'étant mis d'accord, ils proposent les candidats suivants :

- Baeriswyl Cyril (Ponthaux)
- Bronner Birgit (membre du Conseil communal – candidature soutenue par tous les groupes)
- Dafflon Magdalena (Pro Grolley)
- Grossrieder William (Pro Grolley)
- Mayer Corinne (Ensemble pour Grolley)
- Minder Liliane (Grolley pour tou.te.s)
- Racordon Sandra (proposée par Pro Grolley)
- Savary Chantal (Ensemble pour Grolley)

M. Patrick Blanc demande s'il y a d'autres propositions et si quelqu'un souhaite s'exprimer.

Personne ne s'étant annoncé et la parole n'étant pas demandée, le nombre de candidats étant égal au nombre de postes à repourvoir, **les candidats sont proclamés élus sans scrutin.**

Le Président les félicite et demande que les élus soient applaudis.

9.3 Commission d'urbanisme

Jusqu'à présent, la commission d'urbanisme a fonctionné avec 7 membres, dont 3 membres désignés par le Conseil communal.

9.3.1 Election de 5 membres

Lors de la séance préparatoire, les groupes ont proposé d'ajouter un siège pour le groupe de Ponthaux. Le Conseil communal a approuvé cette proposition. Les 5 candidats sont :

- Angéloz Marc (Ponthaux)
- Gisler Roland (Ensemble pour Grolley)
- Jaquet Laurent (Pro Grolley)
- Pittet Louis (Pro Grolley)
- Schaller-Mottas Benoît (Grolley pour tou.te.s)

M. Patrick Blanc demande s'il y a d'autres propositions et si quelqu'un souhaite s'exprimer.

Personne ne s'étant annoncé et la parole n'étant pas demandée, le nombre de candidats étant égal au nombre de postes à repourvoir, **les candidats sont proclamés élus sans scrutin.**

Le Président les félicite et demande que les élus soient applaudis.

10. Approbation des procès-verbaux des séances des législatifs de Grolley et de Ponthaux

Les procès-verbaux ne sont pas lus. Les Conseillers généraux ont reçu l'information de publication des procès-verbaux de la séance du Conseil général de Grolley et de l'Assemblée communale de Ponthaux, sur le site internet, avec la convocation.

10.1 Procès-verbal de la séance du Conseil général de Grolley du 26 septembre 2024 - Approbation

M. Patrick Blanc invite les personnes présentes à formuler d'éventuelles remarques sur le procès-verbal du Conseil général de Grolley. En l'absence de demandes de prise de parole, il propose de passer au vote. Celles et ceux qui approuvent le procès-verbal du 26 septembre 2024 sont priés de se manifester en levant la main :

Acceptent	42	Refuse	0	S'abstient	0
-----------	----	--------	---	------------	---

Le procès-verbal du Conseil général du 26 septembre 2024 est approuvé à l'unanimité.

10.2 Procès-verbal de l'Assemblée communale de Ponthaux du 22 mai 2024 - Approbation

Comme pour le point précédent, M. Patrick Blanc invite les personnes présentes à formuler d'éventuelles remarques sur le procès-verbal de l'Assemblée communale de Ponthaux. En l'absence de demandes de prise de parole, il propose de passer au vote. Celles et ceux qui approuvent le procès-verbal du 22 mai 2024 sont priés de se manifester en levant la main :

Acceptent	42	Refuse	0	S'abstient	0
-----------	----	--------	---	------------	---

Le procès-verbal de l'Assemblée communale du 22 mai 2024 est approuvé à l'unanimité.

11. Règlement des finances – Approbation

M. Patrick Blanc s'enquiert de savoir s'il y a une demande de renvoi ou de non entrée en matière. Tel n'étant pas le cas, nous passons à la discussion de détail. Il est rappelé que les amendements sont à déposer par écrit. Si la proposition du Conseil communal est confrontée à un amendement, la discussion sera ouverte puis le Conseil communal se déterminera. Si le Conseil communal se rallie à l'amendement, le vote peut être tacite sauf si un membre demande de s'en tenir à la proposition initiale. En cas de vote, la proposition du Conseil communal sera votée en premier puis l'amendement.

S'il y a plusieurs amendements, le Conseil général se prononcera sur chacun d'eux en les opposants les uns aux autres dans l'ordre fixé par le Président et le Bureau. L'amendement restant sera opposé à la proposition du Conseil communal. Cette dernière sera votée en premier lieu ou confrontée.

La parole sera donnée au Conseiller communal M. Bourgnon qui présentera le règlement dans son entier sauf si un groupe ou un membre du Conseil général demande que le règlement soit traité article par article et que le cinquième des membres présents accepte cette proposition.

M. Patrick Blanc demande s'il y a une demande dans ce sens. Cela n'étant pas le cas, il invite le Conseiller communal, M. Pierre Bourgnon, à présenter le règlement. Les groupes et membres du Conseil général auront la possibilité d'intervenir à la fin de la présentation.

M. Pierre Bourgnon prend la parole :

« Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil général,
Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil général,

Le Conseil communal a décidé de vous présenter le règlement des finances dans le but de travailler avec un outil adapté mais aussi qui réponde aux remarques émises par l'organe de contrôle au Conseil communal de Grolley.

Je vous rappelle la teneur de l'article 18 de la convention de fusion, à savoir que les règlements doivent être unifiés dans un délai de deux ans à l'exception du règlement des finances qui doit l'être avec effet à la date d'entrée en vigueur de la fusion. A défaut de ce nouveau règlement, c'est celui de la commune la plus grande en termes de population qui s'appliquerait dans l'intermédiaire.

Les articles 1 – but – et 2 – impôts – n'appellent pas de commentaire particulier.

Pour ce qui est de l'article 3 – limite d'activation des investissements -, il fixe cette limite à CHF 30'000. Elle est raisonnable et adaptée pour une commune de la taille de la nôtre et permet donc une activation et ainsi un amortissement sur plusieurs exercices conformément à la loi et non pas la comptabilisation de la charge totale sur une seule année. On pense par exemple à l'acquisition de véhicule.

De plus, cela fait sens de fixer cette limite à CHF 30'000 si l'on se réfère à l'article 6 des compétences financières du Conseil communal, qui elles également, sont fixées à CHF 30'000.

L'article 4 – imputations internes - ne concerne pas les tâches en lien avec des financements spéciaux, à savoir l'approvisionnement en eau potable, les eaux usées et les déchets. Elles y sont dans tous les cas comptabilisées. Cet article concerne donc les autres tâches et fixe ainsi le seuil à partir duquel une imputation interne doit être effectuée. Sans cet article, une comptabilisation serait obligatoire même pour des montants de moindres importances.

Ce principe de seuil à partir duquel la comptabilisation est obligatoire concerne également l'article 5 – compte de régularisation. Cet article évite ainsi de comptabiliser des transitoires en dessous du montant de CHF 3'000.

L'article 6 définit la compétence du Conseil communal pour une dépense nouvelle. Ce montant est identique à celui qui était prévu dans le RFin de Grolley.

L'article 8 prévoit la compétence du Conseil communal en cas d'éventuel dépassement d'un crédit d'engagement (lié à un investissement), à savoir 10% mais au maximum CHF 50'000.

Article 9 : La compétence du Conseil communal pour un crédit supplémentaire, c'est-à-dire un éventuel dépassement du crédit budgétaire (comptes de résultats) est de 10% mais au maximum de CHF 30'000. Ce qui fait sens avec la compétence pour les dépenses nouvelles.

Toujours concernant l'article 9, l'alinéa 4 prévoit que si la limite de 10% est dépassée mais que les montants sont inférieurs à CHF 3'000, ceux-ci peuvent ne pas être listés.

L'article 10 fixe les compétences décisionnelles du Conseil communal pour les opérations immobilières, à savoir des maximums à 400 m² ou CHF 30'000.

Et finalement l'article 12 concerne le montant à partir duquel un referendum peut être demandé, soit CHF 50'000.

Au terme de cette présentation, je vous invite au nom du Conseil communal à approuver le règlement tel que présenté. »

M. Patrick Blanc remercie M. Pierre Bourgnon pour son intervention et demande s'il y a des questions et si quelqu'un souhaite s'exprimer. Cela n'étant pas le cas, il donne la parole aux commissions financières pour leur rapport.

La lecture du rapport de la commission financière de Grolley par M. Hubert Sciboz

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le Conseil communal vous propose d'approuver le nouveau règlement des finances à la suite de la fusion des communes de Grolley et Ponthaux.

Les principaux changements se résument à la diminution de la limite d'activation des investissements qui passe de CHF 50'000 à CHF 30'000.

Un seuil d'imputations internes de CHF 3'000 à partir duquel une opération doit être activée mais sans influence sur le résultat.

Une comptabilisation des transitoires à partir de CHF 3'000.

Le maintien du montant de CHF 30'000 concernant la compétence du Conseil communal pour une dépense nouvelle.

Pour un crédit additionnel la reprise d'un montant maximum de CHF 50'000 concernant un éventuel dépassement de crédit d'engagement.

Un éventuel dépassement du crédit budgétaire inférieur à CHF 30'000 en cas de crédit supplémentaire.

La conservation de l'article faisant mention d'opérations immobilières avec la notion de m² et d'augmenter la montant à CHF 30'000.

Compte tenu de ce qui précède, la commission financière estime raisonnable le nouveau règlement des finances tel que présenté à la suite de la fusion des communes de Grolley et Ponthaux et recommande au Conseil général de l'approuver. »

La lecture du rapport de la commission financière de Ponthaux par M. Hubert Sciboz

« La commission financière de Ponthaux a reçu les documents relatifs à l'objet de manière tardive et a dû livrer une analyse rapide de ce règlement. La commission a toutefois eu le temps de poser des questions au Conseiller en charge des finances, Pierre Bourgnon, qui a apporté des explications supplémentaires. Nous lui adressons nos remerciements.

Concernant la procédure choisie, nous ne sommes pas persuadés du bienfondé qu'une commission d'une ancienne commune fournisse un avis sur des éléments relatifs à la nouvelle commune de Grolley-Ponthaux. A cet effet, nous nous permettrons de rappeler que le règlement de la commune de Grolley peut s'appliquer jusqu'à l'adoption d'un nouveau règlement conformément à l'art. 141 al. 3 de la loi sur les communes (LCo).

Nous pouvons relever que nous n'avons pas constaté d'éléments problématiques dans le règlement soumis. Toutefois, la commission financière de l'ancienne commune de Ponthaux n'est pas représentée au sein du Conseil général et est donc peu concernée par cet objet qui définit certaines compétences entre le Conseil général et le Conseil communal.

Sur ces remarques, nous invitons la future commission financière de la commune de Grolley-Ponthaux à procéder à une analyse du règlement en question et proposer des adaptations, si elle l'estime nécessaire. Il est toutefois possible de l'approuver en attendant cet examen. »

(Brigitte Marguet pour la commission financière de Ponthaux, Présidente).

M. Patrick Blanc remercie pour la lecture des 2 rapports et donne la parole aux groupes :

Mme Marlyse Corminboeuf (Ensemble pour Grolley)

Le groupe Ensemble pour Grolley accepte le nouveau règlement des finances proposé par le Conseil communal pour la nouvelle commune Grolley-Ponthaux, ceci afin d'avoir un bon outil de gestion.

M. René Salzmann (Ponthaux)

Le groupe Ponthaux soutient le nouveau règlement des finances et propose d'accepter ce règlement.

M. Gwendal Gaillard (Grolley pour tou.te.s)

Le groupe Grolley pour tou.te.s remercie le Conseil communal et la commission financière et accepte le règlement des finances pour avoir un outil à jour.

M. Hubert Sciboz (Pro Grolley)

Pour donner suite à l'analyse des divers articles du règlement des finances de la nouvelle commune de Grolley-Ponthaux, le groupe Pro Grolley approuve les modifications, les adaptations de ce nouveau règlement des finances.

M. Patrick Blanc demande si quelqu'un souhaite s'exprimer ou poser une question. Comme ce n'est pas le cas, il propose de passer au vote de l'ensemble du règlement. Celles et ceux qui approuvent le règlement communal des finances sont priés de le manifester en levant la main :

Acceptent	42	Refuse	0	S'abstient	0
-----------	----	--------	---	------------	---

Le règlement des finances est approuvé à l'unanimité.

12. Consortium pour l'alimentation en eau de la Ville de Fribourg et des communes voisines (CEFREN) - approbation des statuts pour une adhésion au 1er janvier 2025 et demande de crédit de CHF 139'000 pour la contribution unique d'entrée et la participation unique au capital social

M. Patrick Blanc s'enquiert de savoir s'il y a une demande de renvoi ou de non entrée en matière. Comme il n'y a aucune demande, il donne la parole au Conseiller communal, M. Jan Salzmann, pour la présentation du projet.

*« Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux,
Mesdames et Messieurs,*

J'ai le plaisir ce soir de vous présenter le message numéro 2 concernant l'adhésion au 1er janvier 2025, l'approbation des statuts ainsi que la demande de crédit de CHF 139 000 pour le Consortium pour l'alimentation en eau de la ville de Fribourg et les communes voisines. Vous avez tous reçu le message pour le CEFREN complet et extrêmement détaillé. Ce sont des éléments qu'on a repris du CEFREN en tant que tel et qu'on a adapté aussi avec les éléments de la commune de Grolley-Ponthaux. J'aimerais revenir ce soir sur 2-3 éléments qui me semblent importants au niveau d'une part du contexte général. Le point commun de toutes les communes membres du CEFREN est la sécurité d'approvisionnement en eau. Les atouts du CEFREN à ce jour et pour les prochaines années, c'est la très importante ressource d'eau qui est à disposition ainsi que, le partenariat avec la ville de Fribourg, notamment en lien avec l'exploitation des eaux de la Tuffière et la grande solidité de production.

Les défis du CEFREN et particulièrement de notre commune également, il y en a trois. Le premier c'est les changements climatiques, les éléments de sécheresse, de pollution qu'on connaît depuis de nombreuses années. Le deuxième, le développement démographique et économique pour la commune de Grolley-Ponthaux également. Et finalement, les conditions plus sévères à respecter, notamment le chlorothalonil qu'on connaît aussi. Toujours dans ce contexte général, il y a des éléments de loi, notamment la base qui est la loi sur l'eau potable et les exigences du PIEP, le plan des infrastructures

d'eau potable. Le PIEP a des exigences en 5 piliers et j'aimerais en relever un ce soir particulièrement : c'est la planification des besoins futurs en eau et en infrastructures d'eau potable. C'est exactement ce qu'a fait le Conseil communal de Grolley à l'époque et maintenant Grolley-Ponthaux.

Dans le contexte spécifique, vous avez à disposition le schéma relativement simplifié de la distribution d'eau potable de la commune de Grolley-Ponthaux (slide). À ce jour, la commune dispose de deux puits. Le puits des Baumes situé à Léchelles ainsi que le puits du Moulin situé à Chésopelloz, s'est ajoutée l'interconnexion avec le CEFREN selon un investissement qui a été choisi en 2020, la conduite de liaison, la chambre d'interconnexion entre CEFREN et le réseau d'eau potable de Grolley. Cette liaison et cette chambre d'interconnexion ont été construites en novembre 2022 et sont en service depuis juillet 2023. Toujours dans le contexte spécifique, le puits des Baumes situé sur la commune de Belmont-Broye qui fournit 55% des besoins en eau et le puits des Moulins situé sur la commune de Chésopelloz qui en couvre les 45% restants. Ensemble, ces infrastructures assurent un approvisionnement de 500 m³ par jour. L'adhésion au CEFREN représente une solution stratégique pour le Conseil communal en permettant l'acquisition de 132 m³ d'eau supplémentaires par jour avec la possibilité d'augmenter ce volume si nécessaire. Sur les éléments de financement, le CEFREN a changé ses statuts que l'on vote également ce soir. La logique de financement du CEFREN est celle de la loi cantonale sur l'eau potable. A savoir que le financement prévoit deux éléments, notamment la contribution annuelle et la contribution de consommation. Un élément qui est également dans les nouveaux statuts du CEFREN et qui nous intéresse, en tant qu'éventuelle future commune du CEFREN, c'est cette détermination du prix du débit souscrit à l'achat. C'est quelque chose de neuf qui permet notamment de réduire les coûts ensuite sur la longueur, c'est ce que vous voyez dans ces conditions d'adhésion au 1er janvier 2025 au CEFREN. Nous avons quatre éléments, d'une part, la contribution unique d'entrée au CEFREN, elle permet notamment de financer les amortissements des membres de chaque année et qui s'élève à CHF 134'000. Ensuite, nous avons une participation unique au capital social de CHF 5 000 et une contribution annuelle fixe au 1er janvier 2025 de CHF 4'000. Finalement, dernier élément financier, c'est la contribution pour l'achat de l'eau que nous allons consommer qui est de 45 centimes par m³ et qui dépend de facto de la consommation. Sur la base de ces éléments, le Conseil communal vous invite à adopter la révision totale des statuts du Consortium pour l'alimentation en eau de la ville de Fribourg et des communes voisines. De ce fait, c'est l'adhésion pour un montant de CHF 139'000. Je me permets encore d'ajouter un commentaire sur l'élément stratégique qui est extrêmement important. On se doit de garantir l'approvisionnement en eau potable et le Conseil communal, après analyse de possibilités, considère que c'est la meilleure des options de rejoindre le CEFREN. Je vous remercie. »

M. Patrick Blanc le remercie pour toutes ces informations et donne la parole aux commissions financières pour leur rapport.

La lecture du rapport de la commission financière de Grolley par Mme Marlyse Corminboeuf

« Le Conseil communal vous propose d'approuver un crédit d'investissement au Consortium pour l'alimentation en eau de la Ville de Fribourg et des communes voisines ainsi que l'approbation des statuts.

Condition d'adhésion au CEFREN :

1. La commune bénéficiera d'un approvisionnement supplémentaire de **132 m³ d'eau par jour**, avec possibilité d'augmenter ce volume si nécessaire, afin de répondre aux besoins grandissants engendrés par la croissance démographique et les impacts du changement climatique.
2. Coût total pour l'adhésion : **CHF 139'000**, réparti comme suit :
 - Contribution d'entrée unique : **CHF 134'000**
 - Participation au capital social : **CHF 5'000**

Le financement des coûts annuels d'infrastructures d'eau potable est couvert par :

- Contribution annuelle fixe : **CHF 4'000**
- Contribution de consommation : **CHF 0,45 par m³ d'eau consommée.**

Cet investissement sera financé soit par les liquidités courantes, soit par un emprunt au meilleur taux disponible, avec amortissement selon les prescriptions légales.

*La Commission financière confirme que le montant de **CHF 139'000**, requis pour l'adhésion au CEFREN, à compter du 1er janvier 2025, peut être engagé sans compromettre l'équilibre des finances communales. »*

La lecture du rapport de la commission financière de Ponthaux par M. Hubert Sciboz

« L'adhésion à cette association est liée à l'ancienne commune de Grolley. La commission financière de l'ancienne commune de Ponthaux constate ses limites sur les connaissances de la situation de la commune en question. C'est pourquoi nous nous abstenons de démettre un préavis.

Nous nous permettons toutefois de remercier le Conseiller communal en charge des eaux, M. Jan Salzmann, pour les explications complémentaires. »

(Brigitte Marguet pour la commission financière de Ponthaux, Présidente).

M. Patrick Blanc les remercie et donne la parole aux groupes.

M. Claude-François Brülhart (Ensemble pour Grolley)

Le groupe Ensemble pour Grolley a analysé cette demande d'adhésion au 1er janvier 2025, ainsi que le montant mentionné. Nous pensons que cette sécurité d'approvisionnement est nécessaire, afin de garantir une eau consommable pour diverses raisons : augmentation de la population, risque sanitaire et périodes de sécheresse sur plusieurs années. Les nouveaux projets de construction apporteront une amélioration au réseau d'eau potable. De plus les statuts permettent une correction de consommation vers le haut si nécessaire. Le groupe Ensemble pour Grolley accepte ce montant d'adhésion de CHF 139'000 toutes taxes comprises et par la même occasion l'approbation des statuts.

M. Nicolas Buchs (Pro Grolley)

Le groupe Pro Grolley a étudié le message no 2 du conseil communal, consortium pour l'alimentation en eau de la ville de Fribourg et des communes voisines (CEFREN) – adhésion au 1er janvier 2025 – approbation des statuts – demande de crédit de CHF 139'000.

A l'heure du réchauffement climatique et de périodes de sécheresses toujours plus fréquentes, il est louable de prendre les devants afin de ne pas se retrouver un jour à sec et de devoir imposer aux citoyens, comme par le passé, des restrictions d'utilisation de cette eau si précieuse.

La production moyenne combinée des puits du Moulin et des Baumes est proche de la consommation moyenne actuelle et qu'il ne serait pas possible d'augmenter ce débit. En effet, les forages au puits du Moulin ont révélé que le débit de la nappe profonde ne permettrait pas un prélèvement suffisant pour couvrir les besoins. Avec le développement démographique de la commune nous pourrions rapidement nous retrouver avec un manque d'eau. D'autre part il n'y a pas d'infrastructure à prévoir car l'interconnexion est déjà existante et en service.

L'adhésion au CEFREN devait initialement être validée lors du conseil général ou de l'assemblée communale des budgets de décembre 2024. En raison de la fusion de nos deux communes, un délai supplémentaire nous a été accordé par le comité directeur. Pour information 7 nouvelles communes ont déjà rejoint le CEFREN au 01.01.2025.

Le groupe Pro Grolley recommande vivement d'approuver les statuts et d'accepter le crédit de CHF 139'000.

Mme Liliane Minder (Grolley pour tou.te.s)

Le groupe Grolley pour tou.te.s remercie le Conseil Communal pour les informations fournies, remercie la commission financière pour son travail d'analyse et approuve les statuts et la demande de crédit de CHF 139'000 pour le Consortium pour l'alimentation en eau de la Ville de Fribourg et des communes voisines.

M. René Salzmänn (Ponthaux)

Le groupe Ponthaux a également analysé les documents et reconnaît toute l'importance de ces nouveaux statuts ainsi que la nécessité d'adhérer au CEFREN. Il estime qu'il convient de voter oui, tant pour les statuts que pour la demande de crédit.

Patrick Blanc demande si quelqu'un souhaite prendre la parole.

M. Jean-Marc Jaquet (Intergénérationnel)

« Je soutiens cette proposition car malheureusement personne n'est intéressé à prendre des mesures concrètes pour essayer de diminuer la consommation d'eau potable.

Est-ce que vous savez que notre commune fournit des milliers de m³ d'eau potable pour laver des véhicules ? Et nous, pendant ce temps, nous devons boire de l'eau du Lac de la Gruyère. Un tel gaspillage n'est plus concevable.

À ce sujet, je pense qu'il y a un potentiel intéressant dans la récupération d'eau de pluie qui ne coûte pas grand-chose. Par exemple lors d'une nouvelle construction, le maître d'ouvrage a l'obligation de construire un réservoir de rétention pour freiner le débit d'eau rejetée dans les conduites communales. Il suffirait d'augmenter de quelques m³ la capacité du réservoir et d'en garder une partie pour sa propre utilisation.

Le consommateur veut de l'eau quand il ouvre le robinet et de la lumière quand il enclenche l'interrupteur. Dans les deux cas, on veut solliciter le Lac de la Gruyère. Un jour ça n'ira plus ! »

M. Patrick Blanc relève que la parole n'est plus demandée et propose de passer au vote. Celles et ceux qui approuvent les statuts pour une adhésion au 1er janvier 2025 et la demande de crédit de CHF 139'000 pour la contribution unique d'entrée et la participation unique au capital social du Consortium CEFREN se manifestent par main levée :

Acceptent	42	Refuse	0	S'abstient	0
-----------	----	--------	---	------------	---

L'approbation des statuts du Consortium pour l'alimentation en eau de la Ville de Fribourg et des communes voisines (CEFREN) en vue d'une adhésion au 1er janvier 2025 et la demande de crédit de CHF 139'000 pour la contribution unique d'entrée et la participation unique au capital social, sont acceptées à l'unanimité.

13. Ecole - infrastructures scolaires et sportives - agrandissement - demande de crédit d'étude CHF 1'600'000

M. Patrick Blanc s'enquiert de savoir s'il y a une demande de renvoi ou de non entrée en matière. Comme il n'y a aucune demande, il donne la parole au Syndic M. Christophe Prétet pour la présentation du projet et la demande de crédit.

M. Christophe Prétet prend la parole.

*« Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil général,*

Par le présent message, le Conseil communal et la commission école formée en 2023 et composée de membres du Conseil général, de la Direction de l'école ainsi que d'une représentante des sociétés locales a l'honneur de vous soumettre le message portant sur la demande d'un crédit d'étude de CHF 1'600'000 pour les travaux de construction des infrastructures scolaire et sportives à Grolley ; cela suite au concours d'architecture réalisé en 2024.

Après l'étude de faisabilité, la réalisation de ce concours d'architecture était la deuxième étape importante de ce projet.

J'aimerais profiter de ce message pour remercier toutes les personnes qui ont aidé le Conseil communal à mener à bien ce concours d'architecture, notamment les membres de la commission école avec entre autres tâches l'élaboration du plan des locaux. La commission école, toujours active, se verra complétée d'un membre du groupe Ponthaux et continuera à aider le Conseil communal pour la réalisation de cette étude.

Le 27 novembre 2024 lors de la séance de vernissage, la majorité d'entre vous, voire tous, avez pu voir le projet et entendre les explications de l'architecte qui a remporté le concours, le bureau Ruffieux-Chahab Architectes SA - Tekhne SA.

Dans le message, vous avez trouvé toutes les informations sur l'évolution démographique de la commune et avez pu constater que de grands projets de construction sont en cours ou en prévision. Vous avez pu lire, le crédit d'étude de CHF 1,6 mio comprend tous les travaux préparatoires jusqu'au dossier de demande d'autorisation ainsi qu'un retour des offres de 70% pour la présentation du crédit d'étude. Vous avez également eu les informations sur la manière de calculer le montant du crédit d'étude qui correspond à ce qui est d'usage pour les marchés publics. Il est également important de rappeler que pour les six projets retenus par le jury, et avant le choix final, une analyse financière comparative a été réalisée afin de garantir la cohérence du projet d'un point de vue financier.

Le montant de CHF 1,6 mio que le Conseil communal vous soumet ce soir est bien entendu compris dans l'estimatif des coûts du projet et sera à déduire du crédit de construction qui sera voté en début 2026. Ce crédit d'étude permettra à ce projet d'entrer de manière plus concrète dans sa 3e phase et ainsi se rapprocher de sa concrétisation.

Malgré un planning serré et une fin de construction prévue en 2028, ce qui est un challenge à relever pour tous les intervenants, nous pouvons vous garantir que tout sera mis en œuvre pour mener à bien ce projet.

Au vu des projections futures de la commune de Grolley-Ponthaux, de l'augmentation démographique et de la nécessité d'offrir aux élèves de la commune des conditions d'apprentissage optimales, le Conseil communal vous invite à approuver le crédit d'étude de CHF 1,6 mio. »

M. Patrick Blanc le remercie et donne la parole aux commissions financières pour leur rapport.

La lecture du rapport de la commission financière de Grolley par M. Claude-Michel Nein)

« Le Conseil communal nous demande un crédit d'étude de CHF 1'600'000 pour les travaux de construction des infrastructures scolaires et sportives à Grolley, à la suite d'un concours d'architecture réalisé en 2024.

Nous tenons à remercier le Conseil communal pour la qualité de son message et les explications très détaillées y figurant.

En résumé, ce crédit est destiné à financer les honoraires des mandataires nécessaires (architectes, ingénieurs, mandataires spécialistes et d'autres). Ces honoraires représentent au total 20% du coût de construction estimé à CHF 19'000'000 moins les CFC 5 (frais secondaires), le CFC 6 (divers et imprévus), et 50% du CFC 9 (mobilier). Les mandataires vont réaliser environ 43% de l'entier de leurs prestations durant la phase d'étude, pour effectuer, l'avant-projet, le projet définitif, le dossier de demande d'autorisation ainsi que les demandes d'offres. Ceci représente un montant final de CHF 1'500'000 auquel il faut ajouter les frais secondaires, tels que frais de reproduction, frais de commission de construction et autres, d'où le montant demandé du crédit d'étude de CHF 1'600'000.

A relever que ce montant est compris dans le coût estimatif du projet et sera à déduire du crédit de construction qui sera voté lors des prochaines séances.

La commission financière a analysé cette demande et est d'avis que les finances communales permettent de réaliser cet investissement. »

La lecture du rapport de la commission financière de Ponthaux par M. Hubert Sciboz

« Le crédit d'étude concerne un dossier ayant déjà débuter dans l'ancienne commune de Grolley avec notamment le concours pour le projet de nouvelle école. La commission financière de l'ancienne commune de Ponthaux n'estime pas maîtriser tous les antécédents du dossier. C'est pourquoi nous nous abstenons d'émettre un préavis. »

(Brigitte Marguet pour la commission financière de Ponthaux, Présidente).

Le Président passe la parole aux groupes :

M. Jérémy Singy (Pro Grolley)

« Nous tenons à remercier la commission ad hoc pour le travail accompli jusqu'à présent, en particulier pour l'organisation du concours d'architecture en collaboration avec le bureau AC architecte. Le projet lauréat semble correspondre pleinement aux besoins pour l'avenir de notre commune. Le groupe Pro Grolley soutient à l'unanimité la demande de crédit d'études de CHF 1,6 mio en vue de la poursuite du projet, exprimant ainsi notre confiance envers la commission.

En effet, il faut désormais aller de l'avant avec cette initiative afin d'offrir à nos écoliers et à l'ensemble de nos habitants ces nouvelles infrastructures dans les meilleurs délais. Par conséquent, nous invitons le Conseil communal et la commission à viser un autre budget de construction d'ici à la fin de cette année, ceci afin d'éviter de possibles retards et imprévus dus aux changements de législature en 2026. »

M. Christian Ducotterd (Ensemble pour Grolley)

« Nous rappelons que c'est à la fusion des cercles scolaires de Grolley et Ponthaux, la fusion des communes et la volonté d'une part de la majorité du Conseil Général d'avoir des locaux sur un seul site ainsi que les revendications des sociétés qui nous ont amenés à ce crédit, qui est discuté ce soir. La grande majorité des conseillers généraux et des citoyens ont accepté une ou plusieurs de ces étapes et, par conséquence, devait aujourd'hui, par simple logique, se rallier à cette proposition.

Si, dans un premier temps, on pouvait craindre que les infrastructures utilisées par les sociétés soit construites plus rapidement, au détriment des moyens nécessaires pour l'école, aujourd'hui, nous pouvons constater que ce projet comprend ce qui est vraiment nécessaire à chacun et que ce qui est nécessaire. Ceci devrait aussi faire disparaître la méfiance entre les différents groupes et peut qu'être

propice au bon fonctionnement du Conseil Général, alors que l'inverse peut nuire à la convivialité villageoise. L'appui du bureau AC Architecte a permis d'avoir une approche professionnelle, neutre et pragmatique. Afin de trouver une solution fonctionnelle et à longue échéance, nous regrettons toutefois que l'accueil extra-scolaire n'ait pas trouvé place dans ces locaux, alors que la suppression de la location des appartements actuels aurait permis de financer une part de l'annuité de l'espace qui y serait consacré dans les nouveaux locaux. Aujourd'hui, il est temps d'aller de l'avant. Certaines modifications du projet sont nécessaires, mais devront être faites avec prudence à l'égard des risques financiers qui peuvent en résulter. Une mise à l'enquête préalable est nécessaire afin d'éviter les surprises administratives de la part de certains services qui deviennent de plus en plus intrusifs dans les projets.

Une majorité silencieuse des citoyens que nous représentons aussi au sein du Conseil général ne sont pas prêts à mettre des moyens financiers au-delà de ce qui est utile à la scolarisation de leurs enfants. Le groupe Ensemble pour Grolley est certain qu'en tirant à la même corde, avec un but commun, nous aurons un projet qui donnera satisfaction aux utilisateurs ainsi qu'aux citoyens. Cet investissement va aussi permettre de favoriser la vie associative afin d'éviter que notre commune devienne une cité dortoir. J'en profite déjà pour féliciter le village de Ponthaux qui est très actif et on voit que le village de Grolley, plus proche de la ville, devient plus rapidement une cité dortoir, ce que nous pouvons combattre aujourd'hui. Avec ces considérations, notre groupe acceptera ce crédit de d'étude qui doit nous permettre de répondre à la législation en lien avec la scolarisation des élèves. »

M. René Salzmann (Ponthaux)

« Le groupe Ponthaux tient à féliciter et à remercier toutes les personnes qui ont œuvré jusqu'à ce jour, permettant ainsi d'être prêts, pour voter ce crédit. Le groupe Ponthaux souhaite que cette école soit construite au plus vite et le groupe Ponthaux soutient ce crédit de CH 1,6 mio. »

Mme Valentine Mottas (Grolley pour tou.te.s)

« Le groupe Grolley pour tou.te.s est convaincu que le projet d'agrandissement des infrastructures scolaires et sportives doit avancer rapidement. Le concours d'architecture a parmi de choisir un projet convaincant et en lien avec les besoins de la commune sur lequel nous allons pouvoir travailler ces prochains mois.

Il s'agit maintenant de le développer efficacement. Nous acceptons ce crédit qui doit permettre ce travail et la continuité dans l'avancement de ce projet nécessaire. »

M. Patrick Blanc demande si quelqu'un souhaite s'exprimer ou poser une question. La parole n'étant pas demandée, il propose de passer au vote de la demande de crédit d'étude.

Celles et ceux qui acceptent la demande de crédit d'étude pour l'agrandissement des infrastructures scolaires et sportives de CHF 1'600'000 se manifestent par main levée :

Acceptent	42	Refuse	0	S'abstient	0
-----------	----	--------	---	------------	---

La demande de crédit d'étude de CHF 1'600'000 pour les infrastructures scolaires et sportives, est acceptée à l'unanimité.

14. Divers

M. Jean-Marc Jaquet ayant déposé un postulat, M. Patrick Blanc lui donne la parole pour en faire l'annonce et rappelle que le développement des arguments est renvoyé à la séance suivante.

Postulat PO01/25-26 et commentaires

Demande de modification des règlements suivants : 700.0 Règlement relatif à la distribution d'eau potable et 710.0 Règlement relatif à l'évacuation et à l'épuration des eaux vers un principe du consommateur-payeur

« Je demande au Conseil communal de modifier les règlements des eaux afin que ceux-ci soient plus incitatifs pour diminuer la consommation.

En effet lors de la séance du 14.12 2021, à la suite d'une question sur l'approvisionnement en eau, M. Rohrbasser, alors responsable du dicastère, répondait qu'il faudra certainement prévoir une réduction de la consommation communale.

Or, selon le mode de facturation actuel, la consommation d'eau ne représente dans les meilleurs cas qu'environ 50% et dans les plus mauvais qu'environ 20% de la facture globale, le reste étant des taxes.

Si je salue la proposition du Conseil communal de chercher des solutions pour assurer l'approvisionnement de la commune en eau potable, je souhaite que nous incitions nos citoyens à la consommer de manière raisonnable.

Des comparatifs effectués entre quelques ménages de notre commune ont démontré que le prix global du m³ peut varier entre CHF 5.- et CHF 15.- ce qui n'est pas du tout équitable.

Comme ces règlements doivent être révisés à la suite de la fusion avec Ponthaux, je demande au Conseil communal de nommer une commission ad hoc qui sera chargée de trouver une solution écologique et équitable basée sur le principe du consommateur-payeur.

Il y a quelques années que je suis préoccupé par cette affaire et surtout depuis que nous connaissons des restrictions d'eau. Je vais vous parler de mon cas mais en précisant que je ne suis pas le plus représentatif du problème. Voici une petite sélection de réponses ou remarques que j'ai reçues :

- Par exemple, la commune m'a répondu que c'était normal de taxer les m² de terrain car ceux-ci étaient drainés et envoyaient l'eau de pluie à la STEP. Ceci est totalement faux.*
- Par exemple, on m'a dit que c'est normal de taxer les grandes parcelles car il faut densifier les constructions. Pour info, les constructions concernées datent pratiquement toutes d'avant les premiers règlements, et de loin. Ce qui signifie qu'on a fait des règlements pour des maisons qui étaient déjà là. La seule option pour les anciens propriétaires et de démolir et reconstruire du neuf.*
- Par exemple, ma parcelle avec ma maison construite en 1957 a été mise en zone moyenne densité degré 2 alors qu'une telle construction est interdite dans ce type de zone. La commune m'a répondu : quand on a zoné le quartier, on ne voulait pas faire du bricolage et tu as de la chance car ton terrain a plus de valeur. Oui, mais seulement si je démolis !*
- On m'a dit que c'était du luxe d'avoir une maison de 2 appartements pour loger 3 personnes. Mon épouse et moi avons élevé 3 enfants qui sont maintenant partis de la maison. Est-ce que ma maman, qui aura 90 ans dimanche et qui est encore en grande partie autonome, devrait aller au home pour faire de la place? Et après? Je loue l'appartement pour faire du profit ou je vends tout à un promoteur qui va démolir ?*

À l'heure où l'on cherche à aménager des ilots de verdure pour rafraîchir et purifier l'atmosphère dans les zones très densifiées, je pense que ces règlements sont contre-productifs.

En bref, je vous assure aussi que mon postulat ne cherche pas à attaquer les agriculteurs ou les propriétaires de piscines, mais bien à trouver une solution équitable et logique pour tous.

Je pourrais argumenter encore un moment mais je vais m'arrêter là en espérant que vous ayez compris ma démarche. Merci de m'avoir écouté. »

M. Benoît Schaller-Mottas a déposé une question, la parole lui est donnée également.

Question déposée Q01-25-26

« Lors de la dernière séance du Conseil Général de Grolley à savoir le 26 septembre dernier, le Conseil communal de l'ancienne commune de Grolley a indiqué en réponse au postulat PO12/21-26 qu'il souhaitait maintenir la commission de développement durable en exercice à Ponthaux, dans les activités de la nouvelle commune fusionnée. Ceci n'est manifestement pas à l'ordre du jour ce soir, mais considérant toutefois que le dépôt du postulat PO12/21-26, dont je viens de parler, demandant la création d'une commission de développement durable était consécutif à l'absence de création d'un agenda 2030 découlant du postulat PO01/21-26 datant du 26 août 2021, accepté à l'unanimité par le Conseil Général de l'ancienne commune de Grolley, je me permets d'interpeller le nouveau Conseil communal de la commune fusionnée sur ce qui m'apparaît comme un petit peu lent. Je vous remercie. »

Réponse de M. Prétet

« Comme vous l'avez précisé dans votre question, le Conseil communal avait informé qu'il comptait garder la commission qui existe à Ponthaux et la développer sur la nouvelle commune de Grolley-Ponthaux, ce qui va être fait. Cette commission, étant une compétence communale, nous annoncerons au bureau du Conseil général, l'intention formelle de créer cette commission en l'invitant à communiquer des noms de personnes qui souhaiteront en faire partie, selon le nombre prévu par le Conseil communal, ceci dans les plus brefs délais. Elle n'est effectivement pas à l'ordre du jour de ce soir, mais nous avons des priorités, que nous avons dû gérer. Je profite aussi de dire que je suis content que cette nouvelle commune voit le jour, je vous assure que pendant 9 mois, depuis les élections, les deux Conseils se sont réunis à plusieurs reprises pour essayer de faire que cette transition se passe au mieux et qu'on soit prêts. Mais malheureusement, avant le 1er janvier 2025, la nouvelle commune n'avait pas sa légitimité.

Donc, nous étions obligés d'attendre un certain délai et je vous assure que durant les premiers jours de l'année, l'administration a fourni un très gros travail, parce que si sur le papier et avec des lettres il est facile de réunir deux communes avec un trait d'union, au niveau informatique et avec des chiffres c'est tout une autre histoire. Je vous garantis néanmoins que nous allons créer cette commission. »

Questions / Réponses

M. Roland Gisler / iSarine

« Les citoyens m'ont interpellé à propos des publications sur le site iSarine. De ce fait, j'ai quelques questions et remarques à formuler. Beaucoup de publications concernent les loisirs, concerts, théâtres, ce qui est très bien. Mais ne pourrait-on pas avoir plus d'informations officielles, comme les convocations de l'Assemblée du Conseil général, des mises à l'enquête ou autres. En cherchant un peu, j'ai vu par exemple qu'à la commune de La Brillaz, il y a un lien sur iSarine qui renvoie sur le site de la commune où les mises à l'enquête simplifiées et ordinaires sont publiées. Comme ça, les personnes peuvent consulter s'il y a quelque chose de publier. Je ne sais pas comment et par qui ce site est géré, mais ne pourrait-on pas effacer les anciennes publications ? Certaines remontent à début 2023. Le site iSarine est un outil actuel et beaucoup de personnes l'utilisent. Il ne remplace certainement pas les tous-ménages, mais il permet d'être beaucoup plus réactif pour certaines informations. »

M. Christophe Prétet

« Je vous remercie pour votre question. C'est une excellente suggestion à laquelle nous avons déjà réfléchi il y a quelques mois. Nous avons sollicité des offres auprès de nos différents fournisseurs afin d'établir un lien entre les informations publiées sur notre site internet et leur diffusion directe sur iSarine.. »

M. Jean-Jacques Collaud

« Je me tourne vers les Conseillers généraux, et en particulier vers les nouveaux membres de Ponthaux, pour leur rappeler qu'il est d'usage, au sein d'un législatif, d'utiliser le tutoiement. Je vous invite à ne pas être surpris par cette pratique et exprime le souhait qu'elle perdure !».

M. Jean-Marc Jaquet / Demande d'informations sur la nouvelle caserne de Grolley

« Je souhaiterais savoir si le Conseil communal peut nous fournir des informations sur l'avancement de l'implantation de la nouvelle caserne de pompiers à Grolley. J'éprouve toujours une certaine réserve lorsque je découvre ces informations dans la presse et préférerais les obtenir directement à la source. »

M. Valentin Sapin

« Les discussions se poursuivent avec le RSS (Réseau Santé Sarine) concernant l'implantation d'une caserne au Martzé. Un architecte mandaté par le RSS effectue actuellement différentes études et calculs, et le projet progresse de manière encourageante. Un aspect positif est l'ouverture du RSS aux suggestions de la commune, qui pourrait également en profiter pour intégrer une salle à usage communal dans la future caserne.

Bien que nous soyons encore au stade des pourparlers, le projet devrait se concrétiser dans les prochains mois. En principe, sa réalisation est prévue, mais le chemin reste long. Le financement serait vraisemblablement pris en charge par le RSS, qui se porterait garant, sous réserve d'accords détaillés encore en discussion. À noter qu'un crédit d'étude de CHF 400'000 a été voté lors de l'Assemblée des délégués du RSS en décembre dernier. »

M. Jean-Marc Jaquet / Centre de tri des Trois-Sapins projet Helvetia

« J'ai lu dans le journal local qu'une procédure était en cours et que la commune avait fait opposition. Je considère que c'est une excellente initiative. Cependant, avez-vous d'autres informations à nous communiquer à ce sujet ? »

M. Christophe Prétet

« La commune a déposé une opposition, et la procédure suit son cours. Pour l'instant, nous n'avons pas d'informations supplémentaires à communiquer, mais nous vous tiendrons informés dès que des éléments nouveaux émergeront. Un avocat suit le dossier, et nous vous tiendrons au courant de son évolution en temps opportun. Par ailleurs, il semblerait qu'un citoyen de Belmont-Broye ait également déposé une opposition. »

M. Patrick Blanc demande s'il y a d'autres divers et si quelqu'un souhaite encore s'exprimer.

La parole n'étant plus demandée, le Président remercie toutes les personnes présentes, tant en son nom qu'au nom du Bureau. Il leur souhaite une excellente fin de soirée et les invite à partager le verre de l'amitié.

La séance est close à 20h32.

Grolley, le 31.01.2025/AFR

Le Président :

Patrick Blanc

La Secrétaire :

Anne-Françoise Renevey